



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-05-23

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR – Lot 2 – Structure Métallique

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la construction du nouvel Alcazar – Lot 2 – Structure Métallique** avec l'entreprise **ETABLISSEMENTS P. L. MAITRE** dont le siège se situe – ROUTE d AUTREY – 88700 RAMBERVILLIERS, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

- Article 12 de l'Acte d'engagement :

Concernant le lot n°2 Structure Métallique (Lot n°2 du dossier initial) :

Le renseignement de l'offre de base est obligatoire.

Il ne peut être proposé que 2 variantes au maximum.

Variante proposée La protection primaire antirouille glycérophthalique, générant une moins-value de – 15100 € HT. Le flocage des parties non vues est à rajouter pour un montant de + 9000 € HT.

Montant HT 187.899,18 €

Taux et montant TVA 20 %

Montant TTC 225 479,02 €

- Article 17 de l'Acte d'engagement :

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

(Joindre le RIB correspondant)

Libellé du compte : SAS ETABLISSEMENTS P. L. MAITRE ZI LE HAUT FOURNEAU 88700 RAMBERVILLIERS

Domiciliation : CAE STRASBOURG

Adresse :

Code IBAN : FR76 1470 7000 6000 6211 1561 731

Code BIC : CCBPFRPPMTZ

Mis en ligne le 19/06/2024 à 14h16

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240618-2024_05_23D

- **Article 22 de l'Acte d'engagement :**

L'offre acceptée pour valoir acte d'engagement est la suivante :

Lot n°2 Structure Métallique (Lot n°2 du dossier initial) :

- [] Offre de base
- [X] La variante $193\,999,18 - 15\,100,00 + 9\,000,00 = 187\,899,18$ € H.T.

- **D.P.G.F. :**

AFFAIRE : Salle ALCAZAR SISTERON

PHASE : Lot 02 CM – DCE – Mai 2022

Les quantités indiquées dans la colonne « Quantités » sont données à titre indicatif.

Il appartient à l'entreprise, dans le cadre de son offre et sous sa responsabilité, de les vérifier et de les corriger si elle le juge nécessaire.

Sans modification des quantités de sa part, il sera considéré qu'elle entérine les quantités proposées.

A ce titre, elle ne pourra à aucun moment les remettre en cause après remise de son offre.

N°	DESIGNATION	U	Quant Moe	Quant Entreprise	P.U.	TOTAL
	Charpente principale	PM				
	IPE 450	kg	23047,2	18447	3,41 €	62 904,27 €
	Poutre treillis	PM				- €
	IPE 450	kg	7022,4896	6575	3,41 €	22 420,75 €
	Ø193,7	kg	1724,2	Inclus		- €
	CH 193x10	kg	1858,4	2168	3,41 €	7 392,88 €
	IPE 180	kg	5655,04	5813	3,41 €	19 822,33 €
	Tirants métalliques	kg	3726	4127,00	3,41 €	14 073,07 €
	Charpente annexe	PM				- €
	IPE 200	kg	4838,4	19536	3,33 €	65 054,88 €
	IPE 300	kg	1607,4	Inclus		- €
	IPE 400	kg	2134,86	Inclus		- €
	Profiles en Z	kg	2600	IPE		- €
	Poteaux	PM				- €
	IPE 300	kg	2359,8	700	3,33 €	2 331,00 €
	Variante					- 6 100 €
	Total HT					187 899,18 €
	Total TTC					225 479,02 €

Mis en ligne le 19/06/2024 à 14h16

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240618-2024_05_23D

Variante : Protection primaire antirouille glycérophtalique

- 15 100,00 € H.T.

Flocage des ossatures métalliques au-dessus des faux-plafonds non ajourés des locaux à
risques importants et à risques moyens 9 000,00 € H.T.

Montant du marché initial :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 187.899,12 €
- Montant TTC : 225.478,95 €

Montant de l'avenant en plus-value :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 0,06 €
- Montant TTC : 0,07 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,00 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 187.899,18 €
- Montant TTC : 225.479,02 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **ETABLISSEMENTS P. L. MAITRE**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **ETABLISSEMENTS P. L. MAITRE**.

Fait à Sisteron, le 18 juin 2024

Pour copie conforme

Le Maire,

D. SPAGNOU